

**Projet Marc-J. Saugey**  
architecte-urbaniste FAS

Toujours à la recherche de travaux et d'études susceptibles d'intéresser nos lecteurs, nous présentons le remarquable projet que Marc-J. Saugey, architecte-urbaniste, a conçu en mai 1959 pour le concours de la Maison des Congrès à Genève. Les autres projets ont été publiés dans le numéro 17 du Bulletin technique de la Suisse romande.

Pour la bonne compréhension de ce projet audacieux mais non primé, qui portait la devise appropriée « Jamais trop grand » et fut exposé à Genève après le jugement du concours, nous avons extrait, du rapport l'accompagnant, les caractéristiques suivantes : (Réd.)

**Juxtaposition des deux grandes salles**

Du programme, une possibilité complémentaire paraît devoir s'imposer :

- la juxtaposition des salles des deux groupes **CONGRÈS ET RÉGIONAUX**, augmentant encore la souplesse de l'exploitation et permettant l'organisation, de plus en plus probable dans l'avenir, de congrès ou réunions à très grosse affluence.

La caractéristique principale du projet consiste dans la réalisation de cette possibilité.

De par la disposition de l'ensemble des grandes salles juxtaposées, on peut agrandir, sans construction supplémentaire, la salle des **CONGRÈS** d'une, deux, trois ou quatre des salles du groupe **RÉGIONAL**.

Il est ainsi mis à disposition des organisateurs une surface libre totale, d'un seul tenant, correspondant à l'ensemble des diverses salles et permettant une réunion de 8000 personnes.

**Accès généraux parc et implantation**

A part le plateau qui occupe une position dominante et s'impose pour l'implantation du bâtiment, la plus belle partie de la propriété consiste dans tout le secteur inférieur avec le vallon qui présente beaucoup de caractère, pour perdre de son intérêt dans la partie supérieure.

Le schéma des accès généraux et des circulations extérieures proposé tient compte de ces facteurs et permet, tout en étant rationnel et d'une grande simplicité, de **conserver intact le parc naturel**.

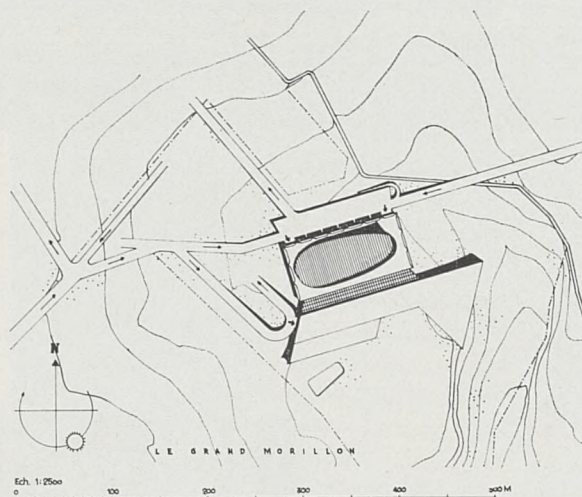
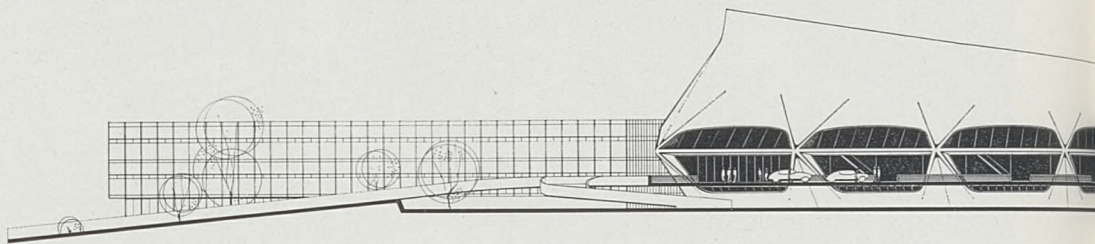
La grande échelle qui a été prévue pour les diverses circulations du complexe dit « Place des Nations » a été conservée. La liaison entre le Secrétariat, la grande salle de l'ONU et le bâtiment des **CONGRÈS**, se fait par un passage inférieur, au-dessous de la future route qui aboutit à la ceinture vers la limite nord de la propriété.

Les retours s'effectuent d'une façon claire par les circulations prévues sur le plan du Département des travaux publics.

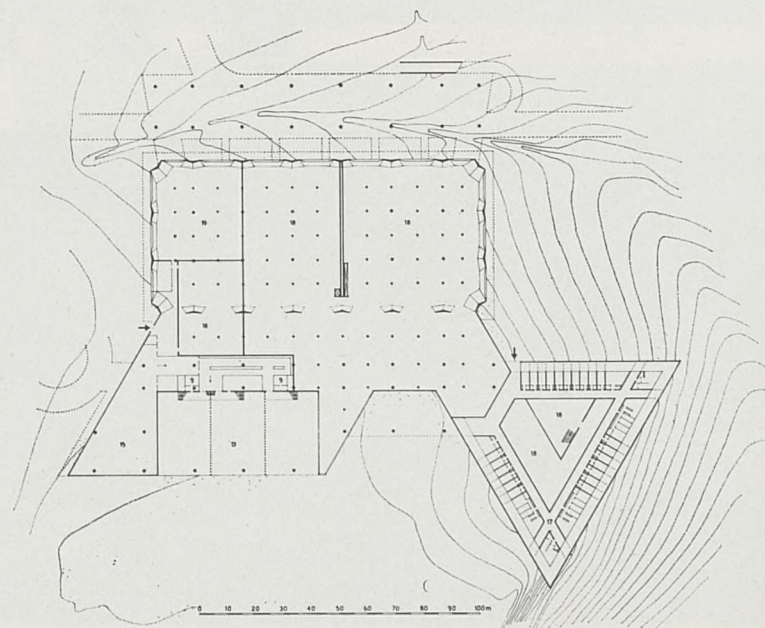
Pour la salle de l'ONU, le retour peut être raccourci en prévoyant un même système de passage inférieur, à côté de l'esplanade d'entrée. Ce passage pourrait se combiner du reste avec un giratoire à deux niveaux.

Etant donné les projets d'agrandissement de l'ONU, il n'a pas semblé opportun de présenter une solution définitive actuellement.

Sous le plateau des entrées, un parking est prévu.

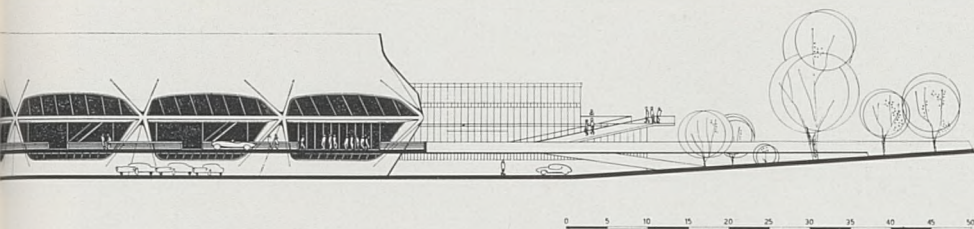


Situation

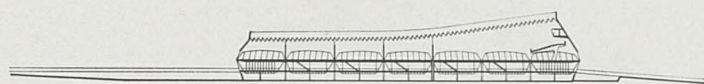


Niveau salle des banquets

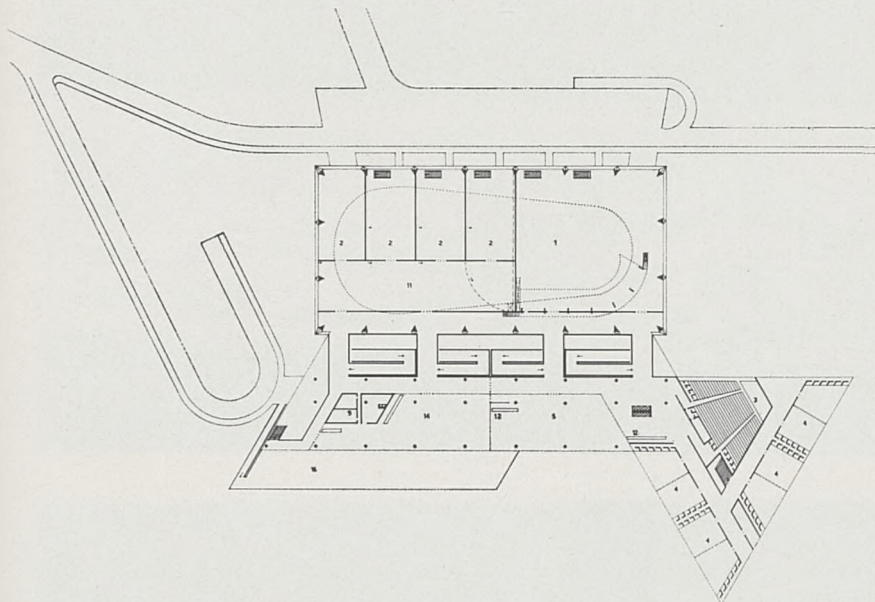
9. Toilettes
13. Salle des banquets
15. Cuisines
17. Loges
18. Dépôts
19. Chauffage, ventilation



Façade Nord. Entrées

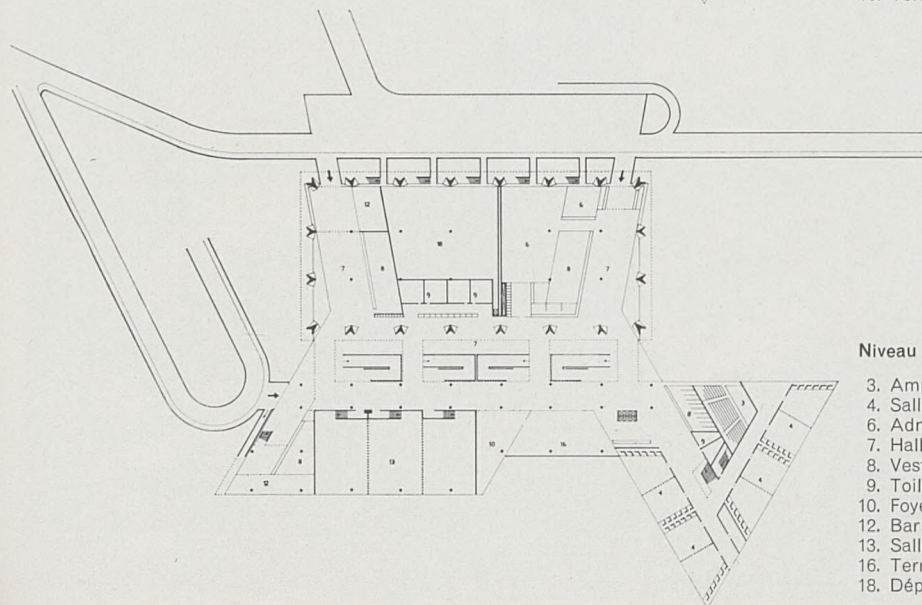


Coupe longitudinale



Niveau salles des Congrès et régionale

1. Grande salle des congrès
2. Salle régionale
3. Amphithéâtre
4. Salle des commissions
5. Salle des pas perdus
9. Toiletttes
12. Bar
14. Cafeteria
16. Terrasse



Niveau des entrées

3. Amphithéâtre
4. Salle des commissions
6. Administration
7. Hall
8. Vestiaire
9. Toiletttes
10. Foyer de la presse
12. Bar
13. Salle des banquets
16. Terrasse
18. Dépôts

L'ensemble des bâtiments est prévu sur l'esplanade du parc, à une altitude adéquate, pour une liaison directe entre le rez-de-chaussée du bâtiment et le jardin. L'édifice prévu est situé le plus au nord possible, vers les limites de propriété, afin de dégager au maximum toute la belle partie de la parcelle d'une part et de permettre d'envisager lors d'achats éventuels ultérieurs des propriétés sises à front de la route de Ferney, un grand ensemble international avec constructions réparties dans le paysage. Cette position tient compte également du fait que, pour un ultérieur agrandissement nécessaire du parking, les propriétés privées, sises actuellement à côté du parking prévu, seront suffisamment grandes.

**Disposition de l'ensemble des bâtiments**

Respectant les sujétions de circulation d'ensemble et particulièrement du programme, le projet comprend :

**Un bâtiment principal**, groupant la salle du complexe CONGRÈS et celles du complexe RÉGIONAL.

**Deux ailes**, l'une réservée à tous les locaux d'agrément, salles de banquets, etc., l'autre abritant les salles de commissions et l'amphithéâtre du groupe CONGRÈS.

La disposition de ces ailes, par rapport au bâtiment principal, confère une excellente orientation et un développement maxima de façades pour une vue panoramique à tous les locaux.

Entre le bâtiment principal et ces ailes, sont placés les deux grands halls d'accès des groupes CONGRÈS et RÉGIONAUX. Ils peuvent former, comme les salles, un tout pour une très grande réunion. Ils permettent une grande souplesse de passage lors de réunions simultanées. Ce hall bicéphale relie également foyers et locaux d'agrément par le jeu de quatre grandes rampes d'accès aux différentes salles. Il constitue une véritable épine dorsale, prolongation des foyers, salle des pas perdus, et confère à tout l'ensemble une ambiance très vivante.

**Changement de capacité des salles**

La grande séparation entre les salles CONGRÈS ET RÉGIONALES peut être complètement escamotée, s'abaissant dans une gaine spéciale.

Les trois parois des salles RÉGIONALES peuvent coulisser sur rails pour venir prendre place à l'aplomb de la gaine et être également abaissées. Il en est de même pour les parois des foyers qui se coulisent également vers la gaine, puis se laissent rabattre pour être abaissées.

**Eclairage naturel des locaux**

De nombreux congrès et réunions ayant lieu la journée, il est apparu indispensable que toutes les salles bénéficient d'un éclairage naturel.

Pour éviter les immenses vitrages que nécessiterait un éclairage normal dans le centre des grandes salles, les baies verticales ont été limitées aux hauteurs visuelles normales, la lumière étant assurée, d'une façon uniformément répartie sur toute la surface des locaux, par un système de toiture vitrée, les inconvénients du soleil et de la chaleur étant évités par de grandes lames verticales.